

Subsides

permet au cabinet de faire ce qu'il veut. Il peut dépenser comme un marin en bordée, et c'est exactement ce qu'il fait. Il peut dissimuler des informations qui le mettraient dans l'embarras et il ne s'en prive pas. Il peut fausser la vérité, ignorer les aspirations des Canadiens et il le fait. Tout ce que le gouvernement croit nécessaire de faire, c'est de parler, à l'approche des élections, de ce que selon lui, la population veut entendre, de dire tous les nouveaux mensonges qu'il faut raconter pour être réélu, rien de plus. La seule façon de bafouer encore plus la démocratie serait d'éliminer les élections. Et il faudrait être d'une naïveté enfantine pour croire que ces gens-là n'en seraient pas capables.

Même ici, dans cette enceinte privilégiée, on limite nos moyens d'intervention. Nous voulions que le ministre des Finances puisse faire une déclaration aujourd'hui et nous souhaitons pouvoir lui poser des questions afin que le peuple canadien sache toute la vérité mais les gourous de l'autre côté s'y sont opposés. Cela ne les intéresse pas. Ils refusent simplement de parler d'économie. Il y a un million de chômeurs et le ministre ne veut pas en parler. Notre dollar ne vaut que 88c. et pourtant le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) estime que c'est la meilleure chose qui ait pu nous arriver. Je suis certain qu'il tomberait en extase si notre dollar tombait à 25c. Il jubilerait.

Alors que le programme anti-inflation est sur le point de prendre fin nous ne pouvons ni débattre ni discuter de ce qui suivra. Je crois savoir pourquoi: le gouvernement ne sait pas quoi faire. Il n'a aucune idée sur la façon de se sortir de ce guépier. Ses politiques nous ont valu un million de chômeurs. Elles nous ont valu un dollar à 88c.; elles ont créé le déphasage régional et le gouvernement se demande quoi faire. Il ne veut pas permettre au Parlement d'en discuter, car cela ne sert pas ses intérêts. Les libéraux souhaitent que le peuple se contente de demi-vérités, de fausses vérités tout en espérant que cela les reportera au pouvoir. Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que le peuple canadien soit à ce point étourdi. Le peuple canadien saura aux prochaines élections que le sort du gouvernement est entre ses mains. Il fera le bilan et verra alors un million de personnes en chômage l'inflation à double chiffre, toutes les maladroites du gouvernement et leur cortège de demi-vérités, fausses vérités, voire même des mensonges. Et les Canadiens voteront en conséquence, sachant fort bien que s'ils votent pour les libéraux ce sera pire encore et qu'à la fin, nous n'aurons même plus de pays.

Comme le disait M. Calami, dans un article paru dans le *Citizen* de mardi, il sera intéressant de voir si l'on peut se moquer de tout le monde tout le temps. J'en doute. Je crois qu'une bien mauvaise surprise attend le gouvernement quand il aura assez de courage de se présenter devant le peuple.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'article 5 du bill de finances provisoires dont la Chambre est saisie réclame l'autorisation d'emprunter une somme supplémentaire de 5 milliards. Il demande aussi que le gouvernement soit autorisé à emprunter des devises étrangères aussi bien que des dollars canadiens.

En vertu de la loi sur l'administration financière, seul le Parlement peut autoriser le gouvernement à emprunter de l'argent ou à émettre des titres. Cette exigence s'applique aux emprunts qui viennent s'ajouter à ceux qui ne sont pas encore

remboursés. Cette loi autorise encore le gouvernement à emprunter des fonds pour rembourser la dette venant à échéance.

D'ordinaire pour demander de nouveaux pouvoirs d'emprunt on annexe un article aux bills de finances provisoires présentés à la Chambre. Toutefois, cette procédure ne permet pas de débattre la demande d'autorisation d'emprunt, car l'article ne fait pas partie des crédits étudiés aux comités permanents et parce que les bills de finances provisoires sont ordinairement adoptés sans discussion. Voilà pourquoi, il a été convenu en mars 1976 et à nouveau en mars 1977 de donner à la Chambre l'occasion de discuter le pouvoir d'emprunt.

● (2052)

Les députés se souviendront qu'en mars dernier, un emprunt de 7 milliards avait été autorisé afin de satisfaire aux besoins de liquidités prévus pour l'année financière 1977-1978. Une autre autorisation d'emprunt de 9 milliards avait été sollicitée et acceptée dans le cadre de la loi de l'impôt sur le revenu adoptée en décembre. Cette demande avait été présentée parce qu'on s'était rendu compte que les besoins en espèces du gouvernement pour 1977-1978 allaient excéder les autorisations d'emprunt consenties plus tôt et qu'une marge substantielle était en outre nécessaire pour parer aux dépenses imprévues et à la possibilité d'un refinancement anticipé des obligations d'épargne du Canada arrivées à échéance. On prévoyait que la marge de prévoyance demandée permettrait en fait au gouvernement de satisfaire une bonne partie de ses paiements en espèces pour 1978-1979.

L'autorisation d'emprunter encore 5 milliards prévue dans le présent bill, allée à la fraction inutilisée de l'autorisation d'emprunt de 16 milliards accordée en mars et en décembre 1977, devrait accorder suffisamment au gouvernement pour qu'il puisse satisfaire tous ses paiements en espèces pour l'année financière 1978-1979 et, comme à l'accoutumée, se constituer une marge pour les imprévus.

Pour plus de clarté, l'article 5 dit explicitement que le pouvoir d'emprunt s'applique aux devises étrangères aussi bien qu'aux dollars canadiens. Quoique ce pouvoir ait toujours existé implicitement et n'ait jamais été contesté dans nos opérations antérieures de change étranger, nous croyons utile de suivre à cet égard l'exemple d'autres emprunteurs canadiens.

Je prévois maintenant que les besoins de trésorerie pour l'année financière 1977-1978 totaliseront 8.8 milliards de dollars et, pour le moment, je m'attends à des besoins de trésorerie de l'ordre de 11 milliards de dollars pour l'année financière 1978-1979.

[Français]

Mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a déjà annoncé que les dépenses budgétaires ainsi que les prêts, avances et apports en capital devraient représenter 48.8 milliards de dollars en 1978-1979, soit 9.8 p. 100 de plus que le niveau prévu pour 1977-1978. Les dépenses budgétaires devraient s'accroître d'un peu moins de 10 p. 100 compte tenu des budgets supplémentaires et des annulations. Quant aux prêts, avances et apports en capital ils devraient progresser d'environ 6 p. 100.